

L'an deux mil vingt-cinq le quinze janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent VALLÉE, Maire.

Suivant la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 7 janvier 2025, affichée le 7 janvier 2025.

Etaient présents :

VALLÉE Laurent, CALLOUET Etienne, REULARD Sandrine, REVEILLERE Michel, LEBOURGEOIS Marie-Claire, PARIS Lucienne, DULONG Nathalie, GUILBERT Didier, LEBLOND Jean-Jacques, EDOUIN Eric, FERRAND Benoit, BERTHELIN Giovanni, MUKENDI NDONKI Joseph, MOUTARDIER Julien, BENOIT Evelyne.

Absents excusés : GAUTIER Clara, RIPPA Evelyne.

Secrétaire de séance : MOUTARDIER Julien.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le compte rendu de la dernière séance ne donne lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

**Madame CARON Marie**, architecte du patrimoine, présente aux membres du Conseil Municipal son diagnostic concernant la restauration de l'église paroissiale Saint-Georges situé à Le Gros Theil.

2025-001

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

En vertu des dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à régler un quart des montants des dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget 2025.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025		
Tiers	Montants TTC	Compte/opération
Lesecq	688.80 €	21318 / 104
La boutique informatique	684.90 €	2188 / 113
Maître Paty	35 000.00 €	2112 / 105

2025-002

**ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ AU SEIN DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'augmentation temporaire de la fréquentation de l'accueil collectif de mineurs, il convient de renforcer momentanément les effectifs du service de l'accueil collectif de mineurs.

Le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d'un ou plusieurs agent(s) contractuel(s) dans le grade de l'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2025.

## **PROJET INVESTISSEMENTS 2025**

### **Travaux**

- Réfection des trottoirs route de Brionne et route de Montfort
- Aménagement du carrefour
- Acquisition parcelle AB 217 + aménagement (circulation patientèle du cabinet médical) : M. Legris
- Travaux du siège (Le Gros Theil + St Nicolas du Bosc)
- Classe supplémentaire + préau
- Achat de la mare située sur la parcelle ZC 168 (Nion)
- Rénovation de l'église : établissement des devis + dépôt du dossier
- Démolition des bâtiments sur la parcelle AB 149 + rachat de la parcelle (Blarre)
- Travaux chemin des cavées
- Clôture terrain de football
- Antenne Bouygues/sfr
- Sécurisation de la mairie et de l'agence postale
- Création d'un bureau à l'Accueil de loisirs
- Travaux de réhabilitation du logement communal

### **Acquisition de matériels**

- Epareuse
- Table cantine / aspirateur à eau + autolaveuse / 1 ordinateur portable mairie / tapis école